

**COMMUNE DE SARDENT**  
**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Délibération n°2023/25**

|                                       |                                                                                    |
|---------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|
| Envoyé en préfecture le 07/04/2023    |  |
| Reçu en préfecture le 07/04/2023      |                                                                                    |
| Publié le                             |                                                                                    |
| ID : 023-212316806-20230403-202325-DE |                                                                                    |

L'an deux mil vingt-trois, le 03 avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SARDENT dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de monsieur Thierry GAILLARD, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 27/03/2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 13

Etaient présents : MMES Joëlle FAUCONNET, Patricia ANGELINI, Christelle BAUMET, Sandra TERRACOL, Fanny CADILLON- LAPORTE, MS GAILLARD Thierry, AUGUSTYNIAC Jérôme, DUGUET Pierre, Pascal LESOUPLE, David CHASSAGNE, Christian GAUTHIER, Jérôme CANDORET

Etaient absents et excusés : Mmes Angélique VEYSSET, Alice DEHUREAUX, M Régis GUYONNET, Mme Alice DEHUREAUX donne pouvoir à M Thierry GAILLARD

Secrétaire de séance : Mme Christelle BAUMET

**Objet :** Avenant au marché de travaux pour la réhabilitation de l'ancienne Poste en Maison des Services n°2022-01-12 – lot 12 Elévateur PMR

**Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121.29**

**Vu l'article L2194-1°2 du code de la commande publique** précisant qu'un marché peut être modifié sans nouvelle procédure de mise en concurrence dans les conditions prévues par voie réglementaire, lorsque [...] des services supplémentaires sont devenus nécessaires.

**Vu l'article L2194-3 du code de la commande publique** précisant que les prestations supplémentaires ou modificatives demandées par l'acheteur au titulaire d'un marché public de travaux qui sont nécessaires au bon achèvement de l'ouvrage et ont une incidence financière sur le marché public font l'objet d'une contrepartie permettant une juste rémunération du titulaire du contrat.

**Vu l'article R.2194-1 et suivant du code de la commande publique** notamment -2 précisant les modifications contractuelles autorisées

**Considérant** que des prestations complémentaires avec ajout et modification de matériel ont été demandées en fin de chantier.

Monsieur le maire présente au Conseil Municipal l'évolution des travaux de réhabilitation de l'ancienne Poste en Maison des Services. Il indique que pour un fonctionnement simplifié de réarmement automatique de l'élévateur PMR en cas de coupure de courant prolongée, il est proposé d'installer un système de redémarrage automatique.

**N° de marché : 2022-01-12**

**- Lot 12 élévateur PMR : Titulaire : ERMHES**

Montant initial du marché = 29 300€ HT

**Objet de l'avenant :** Ajout solution de redémarrage automatique

**Montant de l'avenant : 975.38€ HT soit 3.32%+**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- Autorise le Maire à signer l'avenant au marché de travaux n°2022-01-12 lot élévateur PMR pour un montant de 975.38€ HT soit +3.32%.

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le

ID : 023-212316806-20230403-202325 DE

Fait et délibéré en Mairie,  
Pour copie conforme  
En Mairie, le 03 avril 2023  
Publié, le 07 avril 2023  
Transmis, le 07 avril 2023  
Certifié exécutoire  
Le Maire, Thierry GAILLARD

La secrétaire de séance, Christelle BAUMET

